

Durée et lieu : 2 modules de 3h30 pour une **durée totale de 7h** sur 1 jour, en salle de formation

Intervenant : juriste ou avocat de profession

PREAMBULE REGLEMENTAIRE

Liste non exhaustive des textes réglementaires sur lesquels s'appuient le présent programme de formation :

Code des transports - Art. L3121-1-2, Art. L3121-2, Art. L3121-3, Art. L3121-4, Art. L3121-5, Art. L3121-10, Art. L3122-1, Art. L3122-2, Art. L3122-3, Art. L3122-4, Art. L3122-5, Art. L3122-6, Art. L3122-7, Art. L3122-8, Art. L3122-9, Art. L3114-4, Art. L3120-1, Art. L3120-2, Art. L3120-3, Art. L3120-4, Art. L3120-5, Art. L3121-11, Art. L3124-6, Art. L3124-7, Art. L3124-12, Art. L3124-13, Art. L3124-4, Art. L3123-1, Art. L3551-1, Art. R3120-6, Art. R3120-7, Art. R3120-8, Art. R3122-1, Art. R3122-4, Art. D3120-3

Code de commerce - Art. L144-5

Code de la sécurité sociale - Art. L311-3

Code du tourisme - Art. L141-2, Art. L141-3, Art. L211-18, Art. L231-2, Art. L242-1

Code de la consommation - Art. L141-1

Décret n°2020-548 du 11 mai 2020 et décret n°2020-604 du 20 mai 2020 pour les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence

Code du Travail – Art. L8221-5 et L8223-1

OBJECTIF DU STAGE :

Éviter la réitération de l'infraction :

- Par la connaissance et surtout par la compréhension des obligations réglementaires à respecter ;
- Par la prise de conscience de l'importance du dispositif de contrôle, de l'arsenal de sanctions et donc des risques liés à ces pratiques ;

Sensibiliser aux enjeux de la lutte contre le travail illégal spécifiquement dans le cadre des VTC :

- Par la compréhension, chiffres à l'appui, les enjeux économiques, financiers et sociaux de la réglementation de la profession VTC
- Par l'incitation du stagiaire à s'engager dans une démarche de prévention des infractions liées aux VTC, en présentant l'ensemble de « bonnes pratiques » à mettre en œuvre.

Cette formation a pour objet principal de permettre au justiciable de prendre conscience de l'étendue de sa responsabilité lors de la commission de ce type d'infraction pénale et des sanctions qui en découlent, afin notamment de le dissuader de récidiver ou de commettre d'éventuelles infractions connexes.

CONTENU DETAILLE DU STAGE

I. PRÉAMBULE

1.1 Présentation des mesures alternatives à la poursuite pénale des infractions

1.2 Présentation croisée de SSA JUSTICE et des stagiaires

Atelier : tour de table de présentation détaillée de chaque stagiaire, leur activité, le contexte de leurs infractions...

1.3 Présentation du stage

Atelier : test de connaissances préliminaire (évaluation du niveau de connaissances à l'entrée du stage)

II. Introduction

2.1 Retour en arrière ... les origines

2.2 Les textes réglementaires

2.2.1 Avant la loi du 1er janvier 2015

2.2.2 Après la loi du 1er janvier 2015 dit « Thévenoud »

2.3 La profession VTC en chiffres

MODULE 1 : VTC – UNE PROFESSION REGLEMENTEE : NATURE ET CARACTERISTIQUES DE LA PROFESSION

I. Définition de l'activité VTC

1.1 Définition de l'activité VTC

Atelier : Quelle est la définition d'une voiture de transport avec chauffeur ?

1.2 Avant toute chose, la différence entre VTC, Taxi, LOTI et Moto Taxi

1.2.1 Les spécificités du VTC

1.2.1.1 La réservation obligatoire

Focus : la maraude, pratique interdite et répréhensible

1.2.1.2 La tarification

1.2.2 Le Taxi

1.2.2.1 La possibilité de marauder

1.2.2.2 Les autres distinctions

1.2.3 Le Loti

1.2.4 Les Motos Taxi

NB : La suite du programme porte uniquement sur les VTC telles qu'il nous en a été fait la demande. Il est possible de traiter également les autres activités mentionnées ci-dessus si cela présente un intérêt pour le Parquet. Dans ce cas, le programme complet sera ici détaillé et à chaque formation, le formateur adaptera le contenu en fonction des activités des stagiaires effectivement présents.

II. Les obligations portant sur l'activité

2.1 L'accès à la profession de conducteur VTC

2.1.1 La visite médicale obligatoire

2.1.2 Un devoir de formation

2.1.2.1 La formation initiale

2.1.2.1.1 Les obligations de l'organisme de formation

2.1.2.1.2 Les obligations du chauffeur

2.1.2.1.3 La condition d'aptitude professionnelle pour les ressortissants français

2.1.2.1.4 La condition d'aptitude professionnelle pour un état membre de l'UE ou de l'espace SCHENGEN

2.1.2.1.5 Les exclusions

2.1.2.2 La formation continue

2.1.2.2.1 Fréquence, durée

2.1.2.2.2 Contenu

2.1.2.3 Cas spécifiques

2.1.2.3.1 Changement de département

2.1.2.3.2 Exercice dans la zone des taxis parisiens

2.1.3 La détention de la carte professionnelle sécurisée

2.1.3.1 La carte professionnelle

2.1.3.1.1 Présentation de la carte

2.1.3.1.2 Comment l'obtenir ?

[Vidéo](#) : Comment obtenir la carte VTC

[Atelier](#) : L'application de contrôle de la carte VTC

2.1.3.1.3 Durée de validité

2.1.3.1.4 Objectif de lutte contre les fraudes

2.1.3.1.5 Les sanctions en cas de non-détention de la carte professionnelle

2.1.3.2 Focus sur Paris

2.2 Les démarches administratives

2.2.1 L'inscription au registre VTC

2.2.1.1 Modalités

2.2.1.1.1 Pour les personnes physiques

2.2.1.1.2 Pour les personnes morales

[Focus](#) : Comment procéder en cas de changement de statut de l'entreprise ?

2.2.1.2 La procédure en ligne obligatoire

2.2.1.3 Durée de validité de l'inscription

2.2.1.4 Pièces justificatives

2.2.1.4.1 Attestation d'assurance civile professionnelle

2.2.1.4.2 Justificatif de l'immatriculation de l'entreprise (extrait Kbis ou répertoire Siren)

2.2.1.4.3 Copie du certificat d'immatriculation (carte grise) de chaque véhicule

2.2.1.4.4 Copie de la carte professionnelle de chaque conducteur

2.2.1.4.5 Justificatif de la garantie financière

2.2.1.5 Sanction en cas de non-inscription au registre

[Focus](#) : la déclaration au registre pour les plateformes

2.2.1.6 Refus d'inscription

2.2.1.6.1 Dans quelle situation

2.2.1.6.2 Quelles solutions ?

2.2.2 La cessation de l'activité

2.2.2.1 Cessation spontanée

2.2.2.2 Radiation

[Atelier](#) : Analyse d'un cas d'actualité dans la presse

III. Les obligations matérielles

3.1 Caractéristiques liées au véhicule

3.1.1 Attributions du véhicule

Atelier : A votre avis - Faut-il déclarer les conducteurs et véhicules auxquels j'ai recours de manière temporaire, le temps d'un salon par exemple ?

3.1.2 La vignette

3.1.2.1 Présentation

3.1.2.2 Emplacements sur le véhicule

Focus : la vignette temporaire

3.1.2.3 Comment l'obtenir ?

3.1.2.4 Les sanctions en cas de non-respect de la signalétique des VTC

3.2 Les obligations du conducteur VTC et sanctions en cas de non-respect

3.2.1 La souscription d'une assurance professionnelle

3.2.2 Le contrôle technique

3.2.3 Les mesures sanitaires

Focus : protocole sanitaire COVID-19

3.2.4 Démarche volontaire : Le label France VTC limousine

MODULE 2 – L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE VTC, RESPONSABILITES ET SANCTIONS

I. Les différentes formes d'exercice de la profession

1.1 L'exercice individuel

1.1.1 Les formalités

1.1.1.1 Le régime micro-entrepreneur

1.1.1.2 La constitution d'une société

1.1.2 L'utilisation des plateformes dites « intermédiaires »

1.1.2.1 Rôle

1.1.2.2 Une application « sous contrôle »

1.1.2.3 Le cas de Uber Pop

1.1.2.4 Attention à la requalification en CDI

Atelier : analyse d'un cas d'actualité dans la presse

1.1.3 Les moyens de lutte contre le travail illégal

1.2 L'exercice salarié

1.2.1 Les critères du salariat

1.2.2 Les omissions sanctionnées

1.2.2.1 Les sanctions pour les salariés

1.2.2.2 Les sanctions pour l'employeur

Atelier : analyse d'un cas d'actualité dans la presse

1.3 Le statut hybride : le portage salarial

II. Les responsabilités et les sanctions en cas d'infraction

2.1 Qui est responsable ?

2.1.1 Les principes généraux de responsabilité

2.1.2 Les responsabilités retenues

2.1.2.1 Le volet civil

2.1.2.2 Le volet pénal

2.1.2.3 Le volet administratif

2.2 Les différentes sanctions

2.2.1 Définition des peines

2.2.2 Les différentes sanctions pénales

2.2.2.1 Les contraventions

2.2.2.2 Les délits

2.2.2.3 Les peines complémentaires

2.2.3 Les sanctions administratives

2.2.4 Les sanctions civiles

III. MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION PAR STAGIAIRE

Atelier : Cette partie est organisée sous la forme d'un atelier individuel où chaque stagiaire, sous l'égide du formateur, va considérer ses propres infractions et les mettre en lien avec la réglementation afin de déterminer le plan d'action correctif et préventif à mettre en œuvre pour éviter la récidive.

IV. CONCLUSION

4.1 Sources et adresses utiles

4.2 Sitographie

Atelier final : Questionnaire d'évaluation de fin de formation des stagiaires